



DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT : SANTÉ AU TRAVAIL ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



SANTÉ AU TRAVAIL ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

UN AGENT DE VOTRE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE RENCONTRE DES PROBLÈMES DE SANTÉ AU TRAVAIL (ARRÊTS DE TRAVAIL, INAPTITUDE(S) PARTIELLE(E), RECLASSEMENT STATUTAIRE...)

LE DISPOSITIF SANTÉ AU TRAVAIL ET ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE (STEP) PEUT RÉPONDRE À SES BESOINS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

ÉTAPE 1 PRISE DE CONTACT

L'agent et la collectivité contactent le Centre de gestion de leur département pour un "entretien diagnostic" de sa situation professionnelle.

ÉTAPE 2 ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Suite à l'entretien diagnostic, l'agent, la collectivité, le CDG et le CNFPT valident la participation de l'agent au dispositif et conventionnent sur la nature de leurs engagements.

CONTACTS

- Centre de gestion de Loire-Atlantique :
Sophie GUILLEMOT :
mobilités@cdg44.fr
- Centre de gestion du Maine-et-Loire :
Evelyne PAPIN :
evelyne.papin@cdg49.fr
- Centre de gestion de la Mayenne :
Marieke LOUVEL :
mlouvel@cdg53.fr
- Centre de gestion de la Sarthe :
Julien BEAUCHENE :
julien.beauchene@cdg72.fr
- Centre de gestion de la Vendée :
Marina BEAUPEU :
emploi.territorial@cdg85.fr
- CNFPT Pays de la Loire :
Christelle CHAUVIN :
christelle.chauvin@cnfpt.fr

FORMATION

(8 jours répartis sur 6 à 8 mois)

RÉALISER UN BILAN PERSONNEL ET PROFESSIONNEL
2 JOURS

Intersession : préparation de la synthèse des ressources et atouts.

ÉLABORER DES HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTIONS
PROFESSIONNELLES
2 JOURS

Intersession : recherche d'informations sur les secteurs, environnements, métiers, emplois.

ÉTABLIR ET PLANIFIER UN PLAN D' ACTIONS, PRÉPARER
SA MISE EN ŒUVRE
2 JOURS

Intersession : poursuite des recherches, réalisation des premières étapes du plan + entretien CDG.

BILAN DES ACTIONS ENGAGÉES
2 JOURS

- Travail de deuil.
- Exploration et identification des ressources (compétences et limites).

- Exploration d'un secteur professionnel et de son environnement.
- Articulation du projet avec le statut.

- Hiérarchisation des projets au regard de leur faisabilité.
- Travail sur les outils de la mobilité.

- Finalisation du plan d'actions.
- Rédaction d'une synthèse.

PROJET RÉALISTE ET DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Le document de synthèse consigne toutes les informations utiles à l'accompagnement de l'agent. Il présente les actions à mettre en oeuvre afin de faire aboutir le projet. Il est partagé par l'agent, sa collectivité, le CDG et le CNFPT.

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DÉFINI

A partir du document de synthèse, le CDG reçoit l'agent et son employeur afin de convenir des actions à mettre en oeuvre (stages d'immersion, formations, aménagement du poste de travail, aide du FIPHFP...).

En cas de besoin de formation, le CNFPT oriente et accompagne l'agent dans le parcours de formation préconisé.

SUIVI ET BILAN

L'ensemble des acteurs dresse un bilan commun, 6 à 8 mois après la mise en oeuvre du plan d'actions.



**GUIDE
POUR ANTICIPER
ET ACCOMPAGNER
LES TRANSITIONS
PROFESSIONNELLES
EN SITUATION DE
RECLASSEMENT**



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

**A TÉLÉCHARGER SUR LE SITE INTERNET
WWW.CNFPT.FR**